

Tram vers l'Ouest

Koenigshoffen - Hohberg - Eckbolsheim - Wolfisheim



Aménagement du parvis du CSC Camille Clauss et rabattements vers la station

Réunion du
du 08/12/2021

Rencontre avec les responsables du CSC Camille Clauss,
associations JSK et des Habitants de Koenigshoffen

1ères esquisses et enrichissements > Aménagement du parvis du CSC Camille Clauss et rabattements vers la station

Liste des présents

NOM, Prénom	STRUCTURE
FENECH Cyril	Eurométropole de Strasbourg / Direction des Mobilités
WELTZ Pascal	Eurométropole de Strasbourg / Direction des Mobilités
CICCIONE Thierry	GETAS / STOA (maître d'œuvre)
DEVLEESCHAUWER Laurent	GETAS / SERUE (maître d'œuvre)
MOREAU Maéva	Eurométropole de Strasbourg / Direction de territoire Koenigshoffen
BENAMOR Stéphanie	Eurométropole de Strasbourg / Direction de territoire Koenigshoffen
JACOB-BOHN Véronique	Eurométropole de Strasbourg / Direction de territoire Koenigshoffen
TEILLET Léa	Eurométropole de Strasbourg / Direction de territoire Koenigshoffen
SCHUPP Michel	Eurométropole de Strasbourg / Direction de territoire Hohberg
FRIEDMANN Anne	CSC Camille Clauss / Association JSK
CHINAGLIA Daniel	CSC Camille Clauss / Association JSK
BREUIL Brigitte	CSC Camille Clauss / Association des Habitants de Koenigshoffen

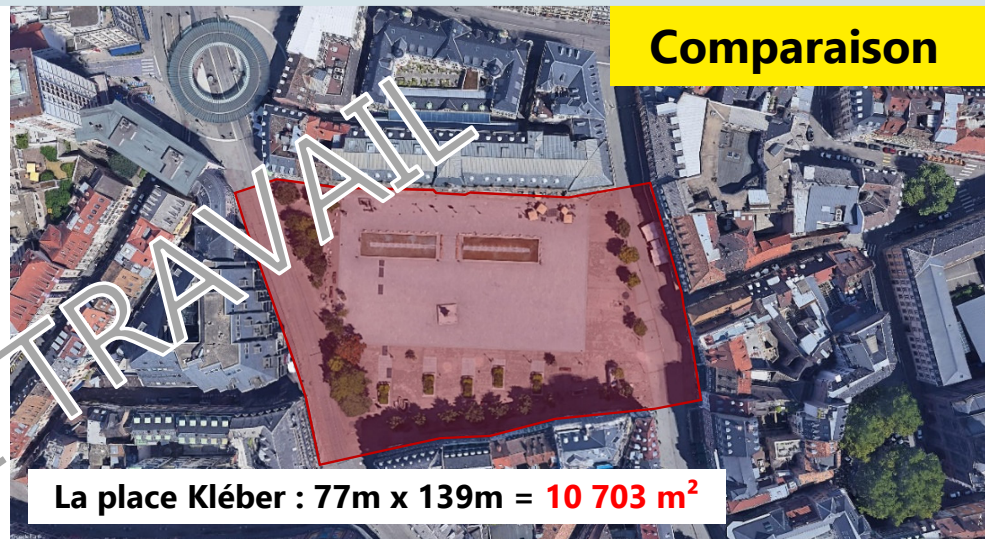
1ères esquisses et enrichissements > Aménagement du parvis du CSC Camille Clauss et rabattements vers la station

État des lieux

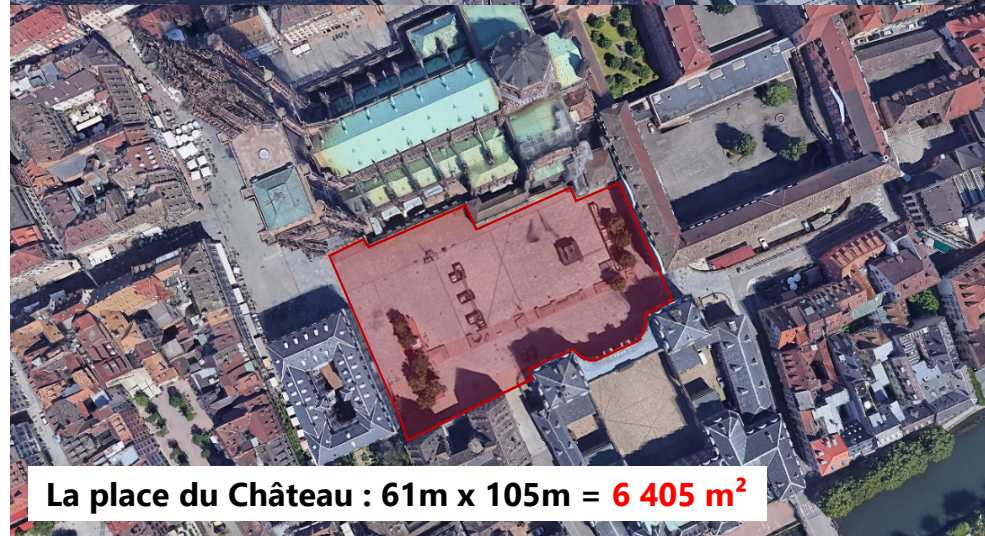


La place Virgile : 69m x 114m = **7 866 m²**

Comparaison



La place Kléber : 77m x 139m = **10 703 m²**



La place du Château : 61m x 105m = **6 405 m²**

DOCUMENT DE TRAVAIL

1ères esquisses et enrichissements > Aménagement du parvis du CSC Camille Claus et rabattements vers la station

État des lieux



**Périmètre
de la place**

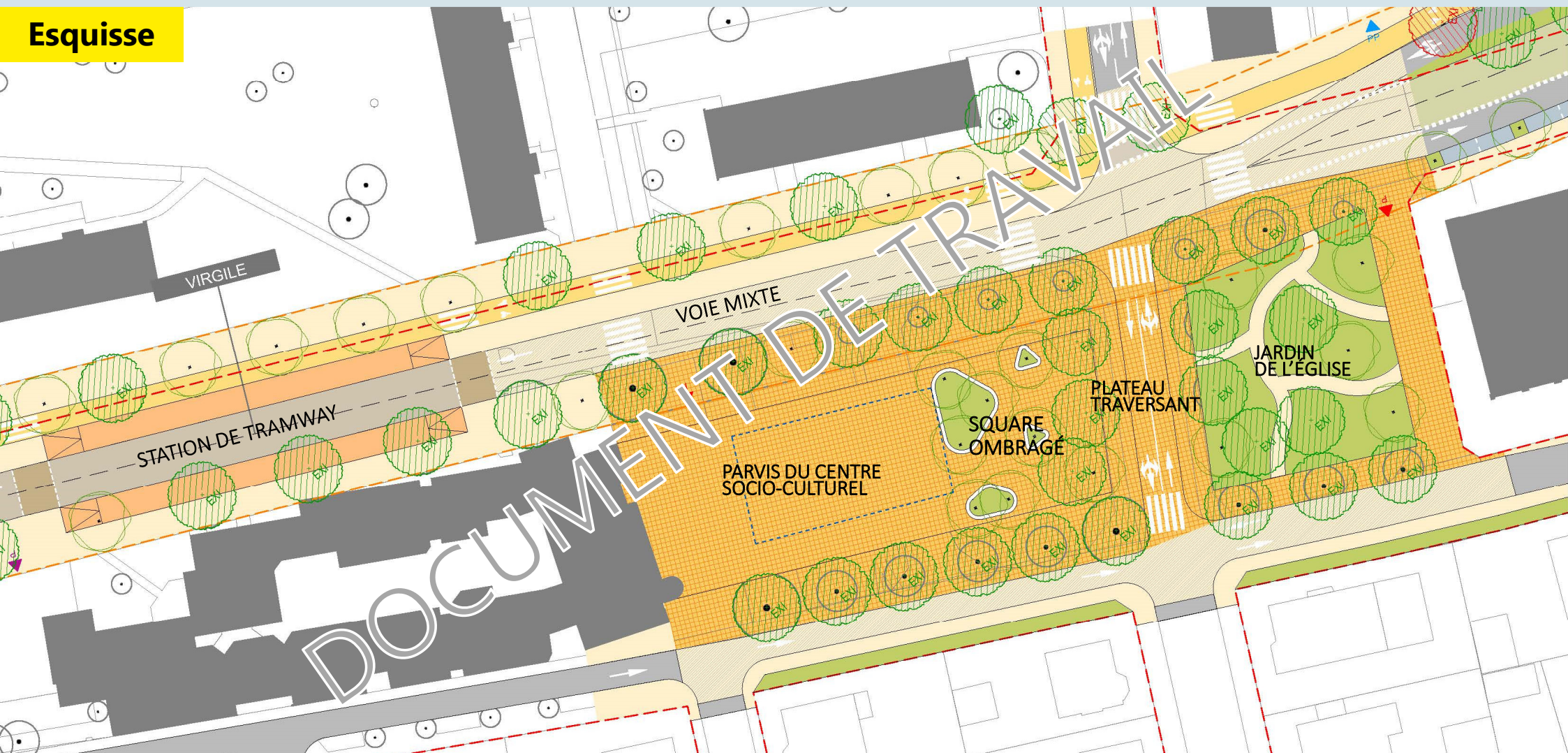
**/// Réaménagement
des axes de
circulation**

**↔ Connexion
entre les
parvis**

**↔ Connexion
entre les
abords et
l'espace
piéton
central**

1ères esquisses et enrichissements > Aménagement du parvis du CSC Camille Claus et rabattements vers la station

Esquisse



1ères esquisses et enrichissements > Aménagement du parvis du CSC Camille Claus et rabattements vers la station

Références : le parvis du Centre socio-culturel



1ères esquisses et enrichissements > Aménagement du parvis du CSC Camille Claus et rabattements vers la station

Références : le jardin de l'église



1ères esquisses et enrichissements > Aménagement du parvis du CSC Camille Clauss et rabattements vers la station

Références : la mitoyenneté habitée végétalisée



Échanges / Discussions faisant suite à la présentation des documents

➤ Question relative à la traversée du parvis au Nord. Est-elle réservée aux cyclistes et piétons ?

- Il s'agit d'une traversée de chaussée mixte, organisée en un plateau surélevé incitant à la réduction de vitesse des automobiles à l'approche du tramway.
- La voie qui traverse est au même niveau que l'espace public pour montrer que l'espace public est continu et que les piétons sont prioritaires sur les voitures.

➤ Comment l'aménagement réglera la problématique de la vitesse des automobiles ? Comment une voie mixte fonctionne-t-elle ?

- La voie mixte est un moyen de réduire la vitesse, préserver les arbres et compléter les alignements des arbres, et minimiser les impacts sur le foncier.
- Des exemples ont déjà été testés dans d'autres agglomérations : Bordeaux, Nantes et en Allemagne. Leur mise en œuvre est de plus en plus utilisée car elle présente des avantages par rapport au système de voie unique qui peut compliquer l'exploitation tramway.
- Il est précisé que les études du projet comportent un volet circulation sur l'ensemble du quartier. Elles sont en lien avec les projets environnants, notamment le projet ESPEX.

➤ Station tramway : pourquoi cet emplacement et pas sur le parvis ?

- Ce sont des questions d'inter-distances entre stations et le souhait de libérer l'espace public au mieux sur le parvis.
- Une station tramway constitue un obstacle, une coupure.
- L'accès au CSC en sera facilité, notamment pour le bibliobus et le marché.
- Les itinéraires bus (y compris de substitution) sont également pris en compte.

➤ Les aménagements proposés conviennent aux participants qui approuvent l'organisation spatiale des aménagements (parvis, parvis, square planté, jardin) permettant plusieurs usages :

- Espace ouvert sur le parvis,
- Espace square, ombragé utilisé par les familles et les jeunes / sas d'attente pour aller au CSC,
- Espace jardin avec bancs et assises.

➤ Le parvis :

- Il constitue un lieu de mixité sociale, de rassemblement de populations diverses : marché, bibliobus, cinéclub.
- Les aménagements tram doivent être complémentaires et pas redondants avec ceux de la place des Romains.
- Le CSC sera un acteur clé pour porter les usages de cet espace et faire vivre les espaces.

1ères esquisses et enrichissements > Aménagement du parvis du CSC Camille Clauss et rabattements vers la station

Échanges / Discussions faisant suite à la présentation des documents

➤ Jardin de l'Église :

- Les jeunes traversent le jardin en diagonale. Il faudra être vigilant à conserver des cheminements adéquats.

➤ La question de la propreté des aménagements futurs est posée :

- Des poubelles (si possible modèle fermé) seront implantées. Leurs positionnements seront définis ultérieurement.
- Une aire de compostage est prévue sur la place des Romains. Une nouvelle aire sur le parvis Virgile n'est donc pas souhaitée.
- Un canisite est prévu sur la place des Romains. Un nouveau canisite sur le parvis Virgile n'est donc pas souhaité.

➤ Bref retour sur le franchissement des voies ferrées entre la rue du Chemin de Fer et la rue du Rail :

- 2 scénarios seront présentés en atelier de participation citoyenne du 13/12/2021 : passerelle ou passage en souterrain.
- Le choix de l'une ou l'autre solution sera fait par les élus après avoir pris connaissance des avis des habitants et usagers du quartier.

➤ Planning des rencontres à venir avec les habitants :

- Prochain atelier : 13/12/2021 à 17h au foyer Saint Paul.
- Atelier conclusif : février 2022.
- Enquête publique : mi 2022. La commission d'enquête organisera son dialogue avec le public.
- Mi 2022 à fin 2022 : étape réglementaire d'obtention de la DUP (déclaration d'utilité publique) : dialogue Eurométropole / commission d'enquête, délibération, DUP.
- Démarrage des travaux : début 2023.
- Début 2023 : phase de travail plus fin sur les espaces publics, matériaux, mobilier... avec les habitants. Cette étape permettra d'affiner les besoins techniques. Pourront être intégrés les besoins en branchement électriques et eau sur le parvis. De même, des propositions de gammes de mobilier urbain seront faites. L'ensemble étant soumis à la validation des élus in fine.

➤ Remarques :

- Toutes les discussions entrantes dans le dispositif de concertation / participation citoyenne feront l'objet d'un bilan approuvé par le conseil de l'Eurométropole et mis en ligne sur le site internet.